

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS N° 2026-342**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-236 RELATIF AU ZONAGE**

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 14 juillet 2026 le règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.

Ce règlement a pour but d'adapter sa réglementation

- Afin d'accueillir davantage de projets de construction de logements multiples sur des rues existantes.
- Afin de permettre l'implantation de projet d'hébergement de type hébergement insolite dans la zone 717-RF et 718-RF.
- Afin d'encadrer la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis sur son territoire.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de la Haute-Côte-Nord le 24 août 2026.

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe